

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 FEVRIER 2019 à 19 H 00

*Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » : réunie le 30/01/2019*

*Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » réunie le 29/01/2019*

*Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 31/01/2019*

## ORDRE DU JOUR

### **EXPOSE DU MAIRE**

#### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire
- 2 – Commission des Marchés à Procédure Adaptée (CMAPA) : règles de fonctionnement et remplacement d'un membre
- 3 – Stationnement payant : compte-rendu 2018 des recours gracieux

#### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN**

- 4 – Avenue de Châtel-Guyon : régularisations foncières
- 5 – Rue du Clos Vert : régularisation cadastrale suite à création de voirie
- 6 – Rue des Vignes Froides : acquisition foncière parcelle AE n° 29
- 7 – Garage avenue Archon Despérouses / rue Antoine Arnaud : acquisition foncière
- 8 – Transfert du foncier des collèges au Conseil Départemental
- 9 – Autorisations de travaux : dépôt des demandes
- 10 – Vente d'une tractopelle pour pièces

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE SERVICES A LA POPULATION**

##### Direction Education Jeunesse

- 11 – Sectorisation scolaire

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES**

##### Direction des Ressources Humaines

- 12 – Tableau des effectifs 2019 : créations de postes
- 13 – Mutuelle Nationale Territoriale : participation financière de la commune

##### Direction des Finances

- 14 – Externalisation de l'entretien des bâtiments : avenant n° 3 au lot 01 – nettoyage et entretien des locaux administratifs
- 15 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.